

DELEPORTE WENTZ AVOCAT
Une société d'avocats partenaires de l'entreprise technologique



Droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication

**Informatique - Technologies de l'information - Médias
Internet - E-commerce - Données personnelles**

* * * * *

Le Cabinet

DELEPORTE WENTZ AVOCAT est une société d'avocats spécialisée en droit de l'informatique et des technologies de l'information et de la communication, dirigée par Bénédicte Deleporte, avocate au Barreau de Paris.

DELEPORTE WENTZ AVOCAT est présent à Paris et à Singapour.

Notre activité

Principalement axée sur le conseil juridique aux entreprises évoluant dans le secteur des technologies avancées.

Nos clients

Sociétés fournisseurs de produits et de services IT mais également toutes sociétés utilisatrices de ces technologies.

Nos atouts

Notre connaissance approfondie de l'entreprise, du management d'équipe et des domaines du droit de l'informatique, des réseaux et de l'internet, pour tous profils d'entreprises : start-ups, TPE-PME et grandes entreprises.

Avocats au Barreau de Paris
5 rue Tronchet - 75008 Paris / 30 Saunders Road - Singapore 228270
Tel : +33 (0)1 40 17 95 86 / Tel : +65 9837 6436
www.dwavocat.com

DELEPORTE WENTZ AVOCAT
Une société d'avocats partenaires de l'entreprise technologique

Compétences et Prestations

Nos principaux domaines d'intervention sont les suivants

Exemples de prestations types

Droit de l'informatique	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel • Logiciel (développement, édition, distribution), Open source • Bases de données • Progiciel de Gestion Intégrée (PGI - ERP) • Services (maintenance) • Distribution (VARs, OEM) • Externalisation de services (Cloud computing: SaaS, IaaS, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Audit juridique • Rédaction de contrat • Assistance à la négociation de contrat • Audit de contrat • Assistance juridique • Consultation juridique • Gestion et suivi de projet • Assistance juridique pré-contentieux et suivi contentieux
Droit de l'internet	<ul style="list-style-type: none"> • Sites internet (intranet et extranet) • Commerce électronique • Communication électronique • Publicité en ligne • Moteurs de recherche et référencement en ligne • Hébergement • Dématérialisation (facturation, signature électronique, archivage) • Web 2.0 • Lutte contre la cybercriminalité • Responsabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Audit juridique de site web et de services en ligne • Contrat de développement de site web • Contrat d'hébergement de site • Contrat de syndication de contenu • Contrat de vente en ligne (CGV) • Conditions d'utilisation de services en ligne (CGU) • Charte informatique / technologique • Assistance juridique pré-contentieux et suivi contentieux
Protection des données personnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution de fichiers • Cybersurveillance et vie privée • Contrôle d'accès • Vidéosurveillance • Géolocalisation • Flux transfrontières de données 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil sur la constitution de fichiers • Déclaration de fichiers • Assistance à la mise en conformité au RGPD

DELEPORTE WENTZ AVOCAT
Une société d'avocats partenaires de l'entreprise technologique

Propriété intellectuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Droit d'auteur • Marques • Noms de domaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Accord de cession de droits d'auteur • Dépôt de marque (INPI et EUIPO) • Accord de co-existence de marques • Opposition de marque • Transfert de nom de domaine • Assistance juridique pour les procédures extra-judiciaires
Droit des affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats • Analyse et prévention des risques juridiques • Protection des informations de l'entreprise (Intelligence économique, Sécurité numérique) • Due diligence, notamment IT • Formations / Séminaires juridiques inter- et intra-entreprises • Support juridique 	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction de contrat • Audit de contrat • Négociation et assistance à la conclusion des transactions • Assistance au suivi de l'exécution des contrats • Consultation juridique • Gestion et suivi de projet • Assistance juridique pré-contentieux et suivi contentieux

Nos clients sont des sociétés fournisseurs de solutions informatiques ou internet mais également des sociétés utilisateurs/clients.

Quelques exemples de prestations réalisées pour nos clients

Internet, e-commerce

Rédaction des documents contractuels (conditions générales (CGV, CGU), chartes des données personnelles, contrats de licence de technologie, contrats de licence de contenu, etc.) pour des sociétés exploitant des sites web dans tous domaines ; Audits de sites web pour conformité à la réglementation ; Rédaction de chartes informatiques ; Conseil en matière de procédure de mise en place de systèmes de signature électronique ; Conseil en matière de jeux-concours et de jeux en ligne ; Conseil en matière de vente de produits de santé en ligne ; Contentieux en matière de conflit de noms de domaine ; etc.

Données personnelles

Consultations juridiques en matière de cyber-surveillance, de politique de traitement de données personnelles dans un groupe multi-national, de géolocalisation, de traitement de données sensibles, de mise en place d'un dispositif biométrique, d'externalisation de données en Cloud ; Réalisation des formalités de déclaration de traitements à la CNIL, notamment pour des dossiers complexes.

Publicité en ligne, e-marketing

Consultations juridiques pour des sociétés françaises et étrangères en matière de réglementation sur la publicité et le marketing en ligne, le marketing ciblé ; Conseil en matière de constitution et de commercialisation de bases de données dans le cadre de campagnes de marketing en ligne.

Avocats au Barreau de Paris
 5 rue Tronchet - 75008 Paris / 30 Saunders Road - Singapore 228270
 Tel : +33 (0)1 40 17 95 86 / Tel : +65 9837 6436
www.dwavocat.com

DELEPORTE WENTZ AVOCAT

Une société d'avocats partenaires de l'entreprise technologique

Informatique

Rédaction de tous types de contrats informatiques (développement, licence d'utilisation, outsourcing, etc.) et support aux clients (éditeurs informatiques, distributeurs, utilisateurs), dans le cadre de négociations contractuelles ; Rédaction et négociation de contrats commerciaux pour des éditeurs de solutions Open Source ; Conseil et suivi pré-contentieux en matière de lutte contre la fraude informatique et la cybercriminalité.

Propriété intellectuelle et Droit des affaires

Conseil en matière de dépôt de marque ; Rédaction et négociation de contrats commerciaux (CGV, distribution, licence), Assistance en matière de recouvrement de créance ; Conseil en matière de rupture de relations commerciales ; Contentieux en matière de concurrence déloyale.

Nos clients

Exemples d'activités exploitées par nos clients :

Sites de e-commerce, annuaire professionnel, site d'agrégation de contenus, plates-formes d'intermédiation (finance, assurance), téléphonie sur IP, jeux en ligne, distribution d'applications mobiles, site d'enchères en ligne, réseaux sociaux, sites de rencontres, services en ligne (enseignement, traduction), service de routage et de gestion de bases de données, régies publicitaires ;

Editeurs et distributeurs informatiques, éditeurs de solutions Open Source ;

Sociétés industrielles et de services, associations : industrie du verre et de l'emballage, fabricants d'appareils ménagers, fabricant de biens de consommation ; Agence de communication ; Service de paiement; Vente de produits et de services réglementés.

Start-ups technologiques

DELEPORTE WENTZ AVOCAT est partenaire de l'incubateur de l'ESSEC Business School, [Essec Ventures](#). A ce titre, nous conseillons des start-ups créées par des jeunes entrepreneurs innovants, dans tous les domaines relevant des technologies.

Avocats au Barreau de Paris
5 rue Tronchet - 75008 Paris / 30 Saunders Road - Singapore 228270
Tel : +33 (0)1 40 17 95 86 / Tel : +65 9837 6436
www.dwavocat.com

DELEPORTE WENTZ AVOCAT

Une société d'avocats partenaires de l'entreprise technologique

Honoraires

En conformité avec les règles déontologiques de la profession d'avocat, les honoraires font l'objet d'une proposition écrite établie suite à un premier échange avec le client et une étude préliminaire du dossier, permettant de définir les besoins du client. Notre proposition est adaptée aux besoins du client et soumise à son accord.

Sauf accord particulier, ou prestations ponctuelles, notre facturation est établie mensuellement.

Le cabinet DELEPORTE WENTZ AVOCAT propose plusieurs formules de facturation, en tenant compte du type d'intervention envisagé et des prestations à réaliser :

Les honoraires "au temps passé"

Nous facturons en fonction du temps passé lorsqu'il n'est pas possible de définir a priori les développements du dossier (tel que : négociation contractuelle, traitement d'un dossier pré-contentieux ou contentieux). Le montant des honoraires est calculé sur la base du tarif horaire applicable et du temps passé pour traiter le dossier.

Pour des dossiers au temps passé, s'étendant sur plusieurs mois et nécessitant un nombre d'heures variable d'un mois sur l'autre, nous pouvons proposer un tarif horaire dégressif.

Les honoraires "au forfait"

Lorsque, sur la base de notre expérience, nous pouvons évaluer le temps nécessaire pour les prestations à réaliser (telles que : rédaction d'un contrat, de CGV, recherches et démarches en matière de marque ou de traitement de données personnelles), nous fournissons au client un budget forfaitaire.

La proposition indique les prestations à réaliser, le taux horaire applicable et le nombre d'heures que nous estimons nécessaires.

L'abonnement

Pour les clients ayant des demandes récurrentes (questions/réponses), nous proposons une prestation de hot line, soit par téléphone, soit par des réponses écrites courtes à des questions simples. Cette prestation est proposée en mode d'abonnement mensuel, offrant au client soit un forfait d'heures, soit un forfait de questions simples.

L'abonnement est souscrit pour une période minimum de trois mois, et facturé mensuellement.

L'honoraire de résultat

Enfin, pour les dossiers contentieux, nous pouvons convenir de fixer un honoraire de résultat. L'honoraire de résultat consiste en une rémunération complémentaire calculée sur l'atteinte d'un résultat (tel que décision de justice en faveur du client, ou conclusion d'un accord transactionnel).

L'avocat ne peut être rémunéré que sur un honoraire de résultat. L'honoraire de résultat est versé en complément des honoraires au temps passé ou au forfait. L'honoraire de résultat doit être expressément convenu et précisé dans la convention d'honoraires.

DELEPORTE WENTZ AVOCAT

Une société d'avocats partenaires de l'entreprise technologique

Equipe et Réseau

Bénédicte DELEPORTE

Profil

Bénédicte Deleporte, fondateur du cabinet DELEPORTE WENTZ AVOCAT, bénéficie d'une longue expérience dans les domaines du droit de l'informatique et des technologies de l'information, tant en cabinet d'avocat qu'en entreprise.

Expérience professionnelle

Bénédicte Deleporte a débuté sa carrière professionnelle en 1989 chez Alain Bensoussan Avocats en se spécialisant dans les domaines du droit de l'informatique et du conseil aux entreprises.

En 1993, elle devient directeur juridique EMEA de la société Network Equipment Technologies (N.E.T.), société américaine fabricant d'équipement de réseau. Chez N.E.T., son activité porte notamment sur l'aide à la mise en place de la stratégie de distribution des produits (matériel, logiciel) et des services de support en France et dans le reste de l'Europe et sur la négociation des contrats commerciaux.

Début 2000, Bénédicte Deleporte participe au développement d'une start-up internet pan-européenne dans le domaine de la santé, basée à Bruxelles : Planet Medica. Elle est responsable de la conformité juridique de sept sites web en Europe, du développement de la stratégie contractuelle et de l'établissement du siège et des filiales dans six pays d'Europe.

En 2001, Bénédicte Deleporte revient à Paris en qualité de directeur juridique d'eBay France où son activité se concentre, notamment, sur les aspects de conformité du site à la réglementation (droit commercial, consommation, responsabilité, propriété intellectuelle, internet et e-commerce), la mise en place et le suivi des contrats avec les partenaires commerciaux, le traitement des données personnelles, les affaires réglementaires et le contentieux.

Bénédicte Deleporte est membre du Barreau de Paris. Elle a fondé le cabinet Deleporte Wentz Avocat en 2007.

Langues de travail : Français - Anglais

Formation

Bénédicte Deleporte a une double formation: titulaire en France d'une Maîtrise en droit (Université de Paris XI Sceaux - Jean Monnet) et d'un DEA en droit économique international (Université de Paris I - Panthéon Sorbonne) et aux Etats-Unis d'un MPA (Master of Public Affairs) de l'Université d'Indiana - Bloomington et d'un LL.M (Master of Laws) de l'Université d'Iowa.

Partenariat avec Danièle Véret - Cabinet d'Avocats

Nous travaillons en partenariat avec Danièle VÉRET - Cabinet d'Avocats. Danièle Véret est Avocate, membre du Barreau de Paris et apporte des compétences complémentaires dans les domaines du droit des affaires, droit de l'informatique et droit des marchés publics (appels d'offres pour des services et infrastructures informatiques).

Réseau

Le cabinet DELEPORTE WENTZ AVOCAT est présent à Paris et Singapour.

Nous travaillons en étroite collaboration avec un réseau d'avocats indépendants, en France et à l'étranger, exerçant dans des domaines similaires et complémentaires et fonctionnant selon la même philosophie de proximité du client, pragmatisme, flexibilité, réactivité et maîtrise des coûts.

Avocats au Barreau de Paris
5 rue Tronchet - 75008 Paris / 30 Saunders Road - Singapore 228270
Tel : +33 (0)1 40 17 95 86 / Tel : +65 9837 6436
www.dwavocat.com

DELEPORTE WENTZ AVOCAT
Une société d'avocats partenaires de l'entreprise technologique

A l'international, notre réseau couvre notamment les pays suivants :
Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Espagne, Pays-Bas, Suisse, Etats-Unis (Californie), Singapour, Chine et Hong Kong.

Enseignement et Séminaires

- Chargée de cours (Droit de l'Informatique et des Nouvelles Technologies) en Master 2 à l'ESIPE (Ecole Supérieure d'Ingénieurs Paris-Est Marne-la-Vallée) - depuis 2007
- Chargée de cours (Information and Communication Technology (ICT) Law) en Master 2 - Global e-business à l'Université de Lille I - Institut des sciences économiques et du management - 2007-2012

Présentation intra sur "Contrats et négociation après la réforme du droit des contrats", Paris (Septembre 2016)

Présentation intra sur le nouveau "Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) et son impact sur les activités commerciales", Paris (Septembre 2016)

Présentation sur le thème "E-commerce en Asie du sud-est – Considérations juridiques et opérationnelles", FCCS, Singapour (Janvier 2016)

Présentation sur le thème "Lancement de votre site web de e-commerce en Asie du sud-est", Cercle des entrepreneurs, Singapour (Novembre 2015)"

Animation de formations juridiques (plusieurs sessions par an) pour la société de formation Comundi:
"Sécuriser votre système de vidéosurveillance" ; "Gérer la qualité dans les contrats de prestations" ; "L'achat professionnel sur internet"

"Les contrats d'achats spécifiques", EFE, Paris (décembre 2007)

"Maîtriser les risques du contrat d'achat", EFE, Paris (novembre 2007)

Participation au groupe de travail du Forum des Droits sur l'Internet (FDI) sur les relations commerciales entre particuliers sur internet ayant débouché sur la publication de la recommandation "Le commerce entre particuliers sur internet" (novembre 2005)

Présentation sur la vente de biens culturels sur internet, Interpol, Lyon (juin 2005)

Présentation sur la lutte contre la contrefaçon sur internet, 10^e Forum européen de la propriété intellectuelle, Paris (mars 2005)

Présentations dans le cadre du groupe de travail du Forum des Droits sur l'Internet (FDI) ayant débouché sur la publication de la recommandation "Le Courtage en ligne de biens culturels" (juillet 2004)

DELEPORTE WENTZ AVOCAT
Une société d'avocats partenaires de l'entreprise technologique

Actualités et Publications

Vous trouverez ci-dessous un aperçu de nos activités de communication : publications, newsletter, participation à des salons professionnels, etc.

Publications

Nous publions régulièrement des articles concernant des thématiques juridiques diverses relevant du domaine des technologies. Ces articles peuvent traiter de questions d'actualité juridique, présenter une nouvelle loi ou encore commenter une jurisprudence récente.

Vous trouverez la liste des thèmes sur lesquels nous avons publié sur notre site web et pouvez ainsi consulter nos derniers articles publiés sur notre [blog](#), également accessibles à partir du site de la [Grande Bibliothèque du Droit](#), bibliothèque juridique numérique créée à l'initiative de l'Ordre des Avocats de Paris.

Newsletter

Le Cabinet publie une newsletter trimestrielle à destination de nos clients et contacts.

La Lettre du Cabinet - Technologies de l'Information est généralement organisée autour des thématiques suivantes : Informatique, Internet, Protection des données personnelles et Propriété intellectuelle.

L'objet de cette Lettre est d'informer nos clients des derniers développements du droit des TIC, notamment en matière réglementaire et jurisprudentielle.

Vous pouvez consulter les derniers numéros de la Lettre du Cabinet sur [notre site web](#).

Communication du Cabinet

Nous sommes régulièrement consultés sur des questions juridiques relevant de nos domaines de compétences.

Vous trouverez un aperçu de nos activités (participations à des salons professionnels, à des groupes de travail, interviews, etc.) sur [notre site web](#).

Contact

email: contact@dwavocat.com

Paris

5 rue Tronchet- 75008 Paris

Tel: +33 (0)1 40 17 95 86
+33 (0)6 84 86 53 72

Singapour

30 Saunders Road - Singapore 228270

Tel: +65 9837 6436

Avocats au Barreau de Paris
5 rue Tronchet - 75008 Paris / 30 Saunders Road - Singapore 228270
Tel : +33 (0)1 40 17 95 86 / Tel : +65 9837 6436
www.dwavocat.com